

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

ATTRIBUTION D'UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Article L.2122-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques

LISTE DES MANIFESTATIONS DE COURTE DUREE SUR LE DOMAINE PUBLIC **LENSOIS – ANNEE 2019**

Nom et adresse de la personne publique : Mairie de Lens
Place Jean Jaurès
62307 Lens Cedex

Lieu d'exécution : Ville de Lens

II/ FETES FORAINES

1/ DUCASSE DE LA GRANDE RESIDENCE 2019 : Manifestation du Samedi 16 Mars au Dimanche 24 Mars 2019

Arrivée des forains : le 13 Mars

Départ le 26 Mars

LIEU : Sur le parking situé en vis-à-vis des tours Audoux et Allart, face à la station essence Total, rue Alain

Cette ducasse accueille 8 demandes de forains pour 10 attractions.

Ce parking sera partagé avec les commerçants du marché les samedis 16 et 23 Mars.

2/ DUCASSE DU CANTIN 2019 : Manifestation du Vendredi 17 Mai au Mardi 21 Mai 2019

Arrivée des forains : le 15 Mai

Départ : le 22 Mai

LIEU : Place du Cantin

Cette ducasse accueille 10 demandes de forains pour 14 attractions

3/ DUCASSE de la Grande Résidence en août 2019 : Manifestation du Vendredi 2 Août au Mardi 6 Août 2019

Arrivée des forains : le 31 Juillet

Départ : le 7 Août

LIEU : Sur le parking situé en vis-à-vis des tours Audoux et Allart, face à la station essence Total, rue Alain

Cette ducasse accueille 6 demandes de forains pour 7 attractions

4/ FOIRE AUX MANEGES 2019 : (Dates à déterminer), manifestation prévue le 3^{ème} week-end de décembre jusqu'au 2^{ème} week-end de janvier 2020

LIEU : Parking P7, du stade Bollaert-Delelis,

Cette foire accueille 22 demandes de forains pour 30 attractions

Pièces administratives à joindre obligatoirement :

- à l'attention du Service ASVP, 17 bis place Jean Jaurès, 62307 LENS Cedex

- Attestation d'assurance en cours de validité du ou des métiers forains,
- Extrait kbis, datant de moins de 3 mois,
- Fiches techniques des manèges avec certificat de conformité en cours de validité. Spécifier la dangerosité s'il s'agit d'un manège à sensations fortes.

Réception du dossier administratif 1 mois avant la manifestation

Tout dossier incomplet ne sera pris en compte pour l'attribution d'un emplacement

Les dossiers seront rédigés en français et seront adressés, par voie postale, sous pli recommandé avec avis de réception, ou remis sur place contre récépissé. L'attention des candidats est appelée sur le fait que les plis adressés par messagerie expresse n'ont pas valeur de recommandé.

Les candidats devront tenir compte des délais postaux, la ville de Lens ne pouvant être tenue pour responsable de retards dus à l'acheminement du courrier.